

	Formation	Durée	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
Droit	Pouvoir de police du Maire et sécurité	1 jour	19						
	Le risque pénal de l' élu local	1 jour	18						
	La prévention de la radicalisation	1 jour		1er					
	Réforme territoriale et la loi NOTRe	1 jour					24		
	Le statut de l' élu local	1 jour		8					
	Droit de l'urbanisme pour les non-juristes	2 jours		1&2					
Budget/Gestion	Le management municipal	1 jour					25		
	Mobiliser son équipe municipale	1 jour			1er				
	Collectivité et Association	1 jour				6			
	Les fondamentaux des finances locales	2 jours	25&26						
	Optimisation du budget local	1 jour			23				
Communication	Maîtriser sa parole en public jour 1	1 jour		8					5
	Maîtriser sa parole en public jour 2	1 jour		9					6
	Communiquer avec la presse médiatraining	1 jour			9				11
	Rédiger un discours	1 jour					17		
	Débat contradictoire	1 jour					18		
	Conduite de réunion	1 jour			15				
	Gestion des conflits	1 jour						22	
	Démocratie locale et conseil de quartier	1 jour				5			
	Communiquer sur les réseaux-sociaux	1 jour			8			14	
	Être candidat aux élections municipales	2 jours		22&23				7&8	

Lieu et Tarif



L'**Hôtel IBIS Style** est un lieu idéal de formation, situé à seulement 100m de la gare, 5min à pied du Centre Pompidou et à 10min à pied du centre historique de Metz et de sa Cathédrale Saint Etienne.

Tarifs de la formation T.T.C*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants :	300 €
De 5 000 à 20 000 habitants :	350 €
De 20 000 à 50 000 habitants :	400 €
De 50 000 à 100 000 habitants :	500€
Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers Régionaux :	550 €
Tarif unique DIF élu	500 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI

Lieu

IBIS STYLE METZ
23 AVENUE FOCH
57000 METZ

Tel : 03 87 66 81 11

Les déjeuners seront servis à la Brasserie des Arts& Métiers.

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 8 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due. Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.

Bulletin d'Inscription

Titre de la formation:

Date de la formation :/...../.....

Le stagiaire :

Nom :(Mme / Mlle / M.).....

Prénom :.....

Fonction exercée :.....

Téléphone :.....

E- mail :@.....

Adresse :.....

.....

Code postal :..... Ville:

La collectivité :

Mairie de ..., Communauté de Commune de ..., Conseil Départemental de ...

.....

Adresse :.....

Code Postal : Ville :

Nom responsable formation :

Tel : Email :@.....

.....

Nombre d'habitants :

Signature de l' élu

Signature et cachet de la collectivité

Tarifs de la formation T.T.C*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants : 300 €

De 5 000 à 20 000 habitants : 350 €

De 20 000 à 50 000 habitants : 400 €

De 50 000 à 100 000 habitants : 500€

Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers

Régionaux : 550 €

Tarif unique DIF élu 500 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.